

ENQUÊTE PUBLIQUE
relative
à la demande d'autorisation environnementale
présentée par l'EARL MERLO
en vue d'exploiter un élevage
de 121 900 emplacements de poulets de chair
sur le territoire de la commune d'Aizelles,
et d'épandre les fientes issues de l'élevage
sur 8 communes de l'Aisne

PROCÈS-VERBAL
DE SYNTHÈSE

Monsieur le Préfet de l'Aisne a ordonné, par arrêté préfectoral du 15 mai 2020, l'ouverture d'une enquête publique portant sur la demande d'autorisation environnementale présentée par l'EARL MERLO en vue d'exploiter un élevage de 121 900 emplacements de poulets de chair sur la commune d'AIZELLES, et d'épandre les fientes issues de l'élevage sur le territoire de huit communes de l'Aisne.

Le dossier d'enquête a été déposé par les soins de la Direction Des Territoires de l'Aisne, en mairie d'AIZELLES (siège de l'enquête) et en mairie de FESTIEUX (lieu d'une permanence).

L'enquête s'est déroulée conformément à l'arrêté préfectoral, sur 31 jours consécutifs, du lundi 15 juin 2020 au mercredi 15 juillet 2020.

Cinq permanences étaient programmées les :

lundi 15 juin 2020, de 9h00 à 12h00, en mairie d'Aizelles, pour l'ouverture de l'enquête,

mardi 23 juin 2020, de 14h00 à 17h00, en mairie d'Aizelles

samedi 4 juillet 2020, de 9h00 à 12h00, en mairie d'Aizelles

jeudi 9 juillet 2020, de 14h00 à 17h00, en mairie de Festieux,

mercredi 15 juillet 2020, de 15h00 à 18h00, en mairie d'Aizelles, jour de clôture de l'enquête

Le public a été informé conformément aux dispositions réglementaires, par affichage dans les communes concernées par l'enquête, et par voix de presse, par deux fois, dans l'Union et l'Aisne Nouvelle. De plus, le Maire d'Aizelles a fait distribuer une note d'information dans les boîtes aux lettres, celui de Festieux la publiant sur la page Facebook de la commune.

Le commissaire-enquêteur a effectué les contrôles habituels à chacune de ces permanences et lors de ses visites des lieux.

L'enquête s'est déroulée dans de bonnes conditions matérielles, en bonne collaboration avec les maires des deux communes accueillant les permanences.

Au cours de l'enquête, le commissaire-enquêteur a recueilli

deux observations sur le registre d'Aizelles,

quatre observations sur le registre de Festieux

quatre messages, parvenus à l'adresse électronique mise à disposition du public par la préfecture, et joints au registre d'Aizelles.

quatre observations ou remarques orales (deux à Aizelles, deux à Festieux).

Deux personnes sont intervenues à deux reprises, ce qui ramène à ***douze le nombre de personnes s'étant exprimées lors de l'enquête.***

Une personne a consulté le dossier en mairie de Festieux en l'absence du commissaire-enquêteur, sans laisser d'observations.

D'autre part, au moment de rédiger ce procès-verbal de synthèse, ***le commissaire-enquêteur avait connaissance des délibérations prises par deux des communes concernées par l'enquête.***

Au total, 14 avis ont donc été formulés.

Le tableau ci-dessous synthétise par grand thème, les observations, remarques ou questions du public et des mairies ayant délibéré.

THÈMES	Occurrence				Condensé des remarques du public
	Aizelles	Festieux	autres*	total	
Impacts liés à l'élevage					
Nuisances olfactives	3			3	Villages situés dans des cuvettes : pas d'influence des vents.. Y aura-t-il un système de gestion des odeurs ? Certains jours, c'est irrespirable avec 75 000 poulets, alors avec 50000 de plus. Odeurs quand les tracteurs traversent le village avec leurs bennes de fumier. Il y a assez d'odeurs et de mouches comme ça.
Nuisances liées à l'épandage					
Nuisances olfactives		4		4	Il faut éviter l'épandage près des habitations (rue des Bécrets, lotissement de la Cascade à Festieux)
Risque environnemental			1	1	il faut respecter les lois de la nature
pollution des eaux	1	1		2	Zones d'épandage proches du ru du Fayau / infiltrations
impacts sur les ZNIEFF			1	1	Des îlots d'épandage sont situés sur des ZNIEFF
catastrophes naturelles		1		1	Risques de coulées de boues avec lavage des sols et ruissellement au bas du pays
pollution des sols		1	1	2	Doute sur la qualité des intrants en raison des conditions concentrationnaires de l'élevage.
Impacts sur la santé					
risques de zoonoses		1	2	3	Vécu de la crise sanitaire liée à la Covid 19. Maladies des poulets en raison de leur grand nombre. Salmonellose dans les fientes. Résistance aux antibiotiques : les médicaments deviennent inopérants sur l'Homme. Le risque sanitaire est réel.
pollution de l'eau potable		1		1	par les OGM, par les antibiotiques
pollution des aliments		2	1	3	Crainte de retrouver des produits phytosanitaire dans le miel. Quelle qualité pour les aliments (OGM, antibiotiques)?
Modèle économique					
l'élevage en batterie ?			2	2	L'élevage en batterie est-il une solution acceptable aujourd'hui ? Le Conseil départemental doit-il financer ce type de projet du passé ?
développement local ?			4	4	Quel est l'apport de ce projet en terme de développement local ? Besoin de relocalisation des activités.
circuits courts ?		1	2	3	Poulets, alimentation et abattage en Belgique.
attentes des consommateurs			2	2	Ce type d'élevage ne répond pas aux attentes des consommateurs (qualité de l'alimentation).
rentabilité économique ?			1	1	nécessité d'augmenter sans cesse le nombre de poulets et de dindes pour garder la rentabilité
impact sur le tourisme		1		1	Fermeture d'un gîte à Festieux à cause des odeurs
Éthique					
bien-être animal		2	4	6	Densité de poulets : 23 poulets/m ²
TOTAL	4	15	21	40	

* La colonne "Autres" s'applique aux observations émanant de personnes ne résidant ni à Aizelles, ni à Festieux.

Le tableau ci-dessous synthétise les avis formulés par le public et les deux mairies ayant délibéré à ce jour.

BILAN DES AVIS EXPRIMÉS AU COURS DE L'ENQUÊTE					
<i>Avis neutres ou favorables</i>	Aizelles	Festieux	Autres	TOTAL	commentaires
Avis "non négatif"			1	1	Commune de Bouconville-Vauclair
Avis neutre	1			1	
Avec réserves		1		1	Limitation des zones d'épandage à Festieux
<i>Avis défavorables</i>	4	3	4	11	Dont commune de Saint-Thomas
<i>Total avis exprimés</i>	5	4	5	14	

Analyse :

Origine des observations : elle se répartit pratiquement par tiers entre Aizelles, Festieux et d'autres communes. Le commissaire-enquêteur a eu connaissance à ce jour des délibérations de deux communes concernées par l'enquête, et deux conseillers départementaux du canton de Laon 2 se sont manifestés.

Classement par thème :

7 mentions :

les nuisances olfactives : (3 relatives à l'élevage, 4 à l'épandage, associées parfois à la présence de mouches) ;

6 mentions :

le souci du bien-être animal;

4 mentions :

apport insuffisant du projet au développement local ;

3 mentions :

risques de zoonoses ;

risques de pollution des aliments ;

déconnexion du projet avec la tendance à la recherche de circuits courts d'approvisionnement ;

2 mentions :

risques de pollution des eaux ;

risques de pollution des sols ;

l'élevage en batterie n'est plus un mode d'élevage adapté aux besoins actuels et futurs ;

les consommateurs attendent plus de qualité dans leur alimentation ;

1 mention :

il faut respecter la nature ;
risques de ruissellement ;
pollution de l'eau potable ;
la rentabilité économique impose de toujours augmenter la taille des élevages ;
impact de l'épandage sur les zones protégées (ZNIEFF) ;
impact négatif sur le tourisme.

Fait en deux exemplaires à Tergnier, le 18/07/2020

Le commissaire-enquêteur

un exemplaire reçu le 20/07/2020

Didier LEJEUNE

Frédéric MERLO